#Conseils

Notre Foire Aux Questions (FAQ)

Si vous avez la moindre question concernant nos services ou l'entretien de vos appareils, pensez à consulter notre Foire Aux Questions, vous trouverez votre réponse sur différents sujets (Assistance technique, nos offres ...).

Quelques questions fréquentes

A quoi sert l'attestation d'entretien ?

L'attestation d'entretien est un document important que vous devez **conserver.** Elle est systématiquement délivrée à la suite du passage de votre technicien, lorsqu'il a effectué la vérification des points de **contrôle obligatoires** pour assurer que votre appareil de chauffage est en parfait état de fonctionnement. En cas de **sinistre éventuel** engendrant des frais de réparation, votre assureur vous demandera de le présenter à votre dossier. Cette attestation d'entretien est également nécessaire pour que la **garantie constructeur** s'applique, en cas de besoin. C'est le document qui fait foi du respect de l'obligation d'entretien portant sur les appareils à gaz et fioul selon l'arrêté du 15 septembre 2009.

Quel est le taux de TVA appliqué ?

Le taux de TVA appliqué varie selon **l'ancienneté du logement** mais également selon d'autres critères tels que le **type d'appareil** détenu ou l'environnement lié à l'installation (local professionnel, entreprise, maison ou appartement). Pour plus de renseignement cliquez ici.
Dans certains cas bien définis, vous pouvez bénéficier d'un taux de **TVA réduit**. Il vous suffira alors de nous adresser une **attestation de TVA** à la souscription de votre contrat d'entretien. Cette attestation est téléchargeable ici et est obligatoire pour bénéficier de cet avantage.

J'ai reçu un avis de passage pour la visite d'entretien mais je peux pas être présent, que faire ?

Si le créneau horaire proposé dans l'avis de passage que vous avez reçu ne vous convient pas, vous pouvez nous contacter par téléphone au **09.70.80.92.12** (service gratuit + prix d'un appel) ou par e-mail à l'adresse : **BoschelmLeblanc.ServiceClient@fr.bosch.com**, dans les plus brefs délais. Nos équipes planifieront avec vous une **nouvelle date d'intervention** qui prendra en compte vos disponibilités.

**En plus des questions fréquentes, vous avez accès à une multitude de thématiques.
Cliquez sur les rubriques ci-dessous afin de découvrir nos solutions !**

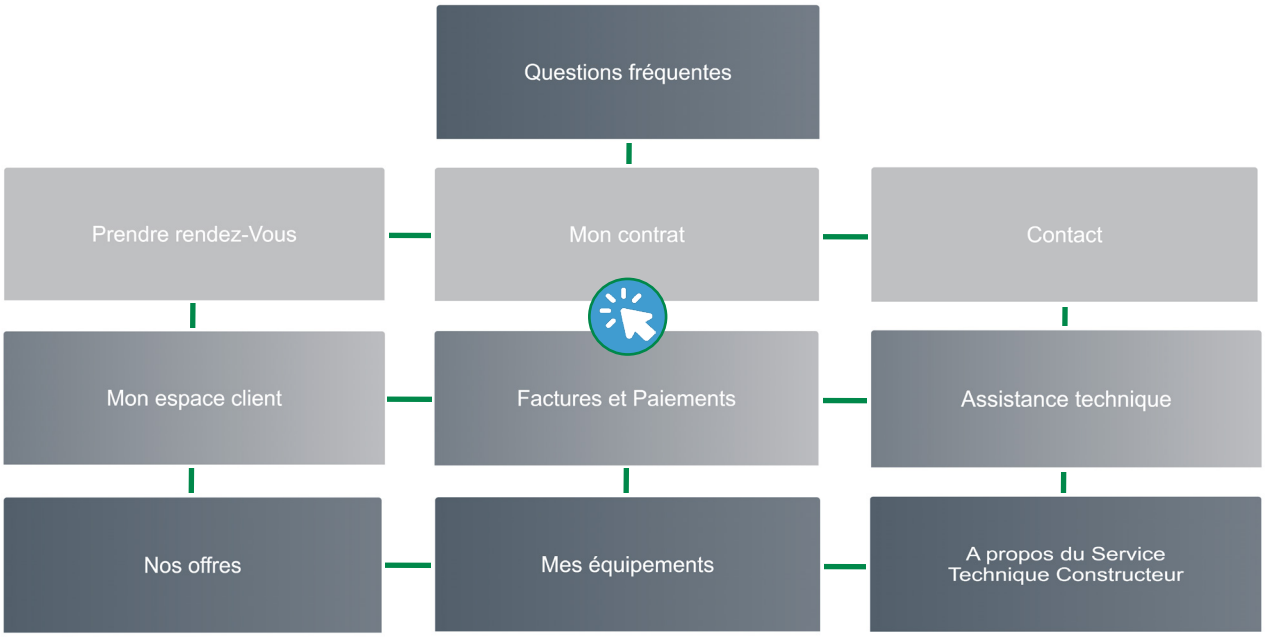



Vous n'avez pas trouvé de réponse à votre question ?

Contactez nous au
09 70 80 92 12 Service gratuit + prix appel